

REGION WALLONNE

Le MINISTRE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

Vu le Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine ;

Vu l'arrêté du 15 juillet 1999, modifié les 14 octobre 1999 et 08 avril 2000, du Gouvernement wallon fixant la répartition des compétences entre les ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement ;

Vu l'arrêté du 20 juillet 1999 du Gouvernement wallon portant règlement du fonctionnement du Gouvernement ;

Vu la délibération du 19 février 2001 du Conseil communal d'Aubel proposant la constitution d'une CCAT ;

Vu l'avis du 29 juin 2001 de la Commission régionale d'Aménagement du Territoire ;

Considérant qu'en effet le quart communal de la Commission est composé d'une manière proportionnelle à l'importance des forces politiques existant au sein du Conseil communal ;

Qu'en outre, les autres membres des secteurs public et privé présents assurent la défense d'une vaste diversité d'intérêts et représentent les différents partis de la commune ;

Considérant qu'enfin la commune compte 3851 habitants ;

Qu'en conséquence, c'est avec raison que le Conseil communal a imposé une commission de 12 membres, outre le président ;

ARRETE

Article 1^{er} – La composition de la Commission consultative communale d'Aubel telle qu'elle est contenue dans la délibération du Conseil communal est approuvée.

Est désigné en qualité de président de la Commission : Monsieur CABAY Evrard

Sont désigné en qualité de représentants du secteur public, et constituant le quart communal :

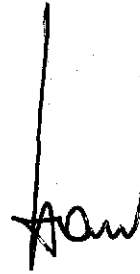
- Monsieur DOOME Jean-Marie et son suppléant Monsieur HALLEUX Victor
- Monsieur STASSEN Luc et son suppléant Monsieur PESSER Pierre
- Monsieur SCHYNS José et son suppléant Monsieur GEURTEN Matthieu.

Sont désignés en qualité de représentants du secteur privé :

- Monsieur HUBIN Francis et son suppléant Monsieur DEJALLE Gaston
- Monsieur PIRET René et son suppléant Monsieur GOFFARD François
- Monsieur JANSSEN Jean-Pol et son suppléant Monsieur ROCKS Jean
- Monsieur GERON Albert et son suppléant Monsieur LIEGEOIS Benoit
- Monsieur MEECKERS Eric et son suppléant Monsieur MEYERS Ludo
- Monsieur STASSEN Jean-Pierre et son suppléant Monsieur HALLET André
- Monsieur MERTENS Philippe et son suppléant Monsieur WILLEN Pierre
- Madame DE LEVAL Marie-Pierre et son suppléant Monsieur DEFAYS Christian
- Monsieur VANWERSCHT Philippe et son suppléant Madame DENOEL Claudine.

Article 2 – Le présent arrêté ente en vigueur le jour de sa notification au Collège des Bourgmestre et Echevins.

Fait à Namur, le... **24 JUIL. 2001**



Michel FORET
Ministre de l'Aménagement du Territoire,
de l'Urbanisme et de l'Environnement